



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2022 COMPTE-RENDU

Beynost (3/6)	Présent	Absent		Présent	Absent
AUBERON Joël	X		BRELOT Elodie		X
MANCINI Sergio	X		LANGELOT Cyril		X
PEREZ Christine		X	TERRIER Caroline	X	
Miribel (11/13)					
AVEDIGUIAN Daniel	X		NADVORNY Lydie	X	
BODET Jean Marc		X	NAZARET Tanguy		X
BOUVIER Josiane (à partir de 18h30)	X		ROUX Alain	X	
DUBOST Anne Christine	X		SAVIN Corinne	X	
GAITET Jean Pierre	X		TRONCHE Laurent	X	
MELIS Marion	X		JOLIVET Marie Chantal	X	
MONNIN Guy	X				
Neyron (3/3)					
GIRARD Jean Yves	X		LARIVE Bruno	X	
FRANCOIS Christine	X				
Saint Maurice de Beynost (3/5)					
GOUBET Pierre	X		HERZIG Yvan		X
GUILLET Eveline	X		TERRIER Martine	X	
CHARTON Claude		X			
Tramoyes (2/2)					
DELOCHE Xavier	X		FILLION Brigitte	X	
Thil (2/2)					
POMMAZ Valérie	X		JULIAN Christian	X	
Elus absents			Donne pouvoir à		
Claude CHARTON			Evelyne GUILLET		
Elodie BRELOT			Caroline TERRIER		
Jean-Marc BODET			Guy MONNIN		
Tanguy NAZARET			Anne-Christine DUBOST		
Yvan HERZIG			Pierre GOUBET		

Secrétaire de séance	Taux de présence	de	En exercice	Présents	Votants
Corinne SAVIN	77,4 %		31	24	29

Le Conseil communautaire débute à 18h05.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire nomme Corinne SAVIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17/05/2022

Le Conseil communautaire approuve À L'UNANIMITÉ le compte-rendu de la séance du 17 mai 2022.

III. INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil de déléguer au Président une partie de ses attributions. Conformément aux délégations de pouvoirs données par le conseil à Madame la Présidente lors de la séance plénière du 15/07/2020 il est donné pour information les décisions prises depuis la séance du 17/05/2022.

Avenant marchés publics

Intitulé du marché	Titulaire du marché	Date de l'avenant	Montant de l'avenant € HT
Travaux de construction du gymnase La Chanal à Miribel - Lot 9 - Serrurie	GRUPE BLANCHET METALLERIE DU FOREZ	15/05/2022	-25 311,55
Travaux de construction du gymnase La Chanal à Miribel - Lot 7 - Mur à ossature bois, bardage bois	VAGANAY	12/05/2022	-446,26 €

Honoraires

Date liquidation	Objet	Prestataire	Montant € TTC
20/05/2022	PV constat stationnement sauvage des gens du voyage	CHARLES - BELLATON Huissiers de justice	453,20

Laurent TRONCHE demande un point d'information sur les stationnements illicites des gens du voyage sur le territoire. Caroline TERRIER explique que la conformité au schéma départemental a permis à la CCMP de solliciter la Préfecture de l'Ain pour procéder à l'expulsion administrative des gens du voyage situés sur le terrain adjacent à l'aire permanente des gens du voyage. Toutefois, la Préfecture ayant omis de mentionner le refus du transfert de pouvoir de police spéciale par les maires, la décision administrative d'expulsion a été suspendue par le juge des référés, suite à un recours des gens du voyage. La CCMP continue donc de travailler de concert avec la Préfecture et l'ARTAG afin de trouver une solution rapide à cette occupation illicite. Parallèlement, la CCMP a engagé un référé judiciaire, le terrain concerné relevant de son domaine privé.

Laurent TRONCHE s'étonne que la Maire de Thil en sa qualité d'officier de police judiciaire, n'ait pas dressé un procès-verbal pour infraction au code de l'urbanisme et au code de l'environnement, ce terrain se situant en zone PPRI rouge. Valérie POMMAZ que ces éléments ont déjà été jugés par le juge des référés devant la juridiction administrative et qu'ils ne permettent pas une résolution rapide du litige. Laurent TRONCHE rappelle qu'en vertu du principe d'indépendance des juridictions, le Maire a

l'obligation de transmettre sans délai ce procès-verbal au procureur de la République et qu'il s'agit d'une infraction continue selon le code pénal.

Caroline TERRIER souligne que l'enjeu demeure de pouvoir procéder à une expulsion rapide, en cas d'occupation illicite, et que la procédure d'expulsion administrative à l'initiative de la Préfecture est normalement la plus efficace. Anne-Christine DUBOST juge l'intervention de Laurent TRONCHE pertinente car il existe une possibilité que le Procureur de la République se saisisse de ce dossier.

IV. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) Commissions permanentes / modifications et désignations

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 15/09/2020 l'assemblée a procédé à la création de 7 commissions thématiques composées de 13 membres dont le vice-président délégué. En début d'année 2022 après 15 mois de fonctionnement elle avait souhaité en accord avec le bureau les faire évoluer. L'apparition d'une opposition au sein de l'assemblée communautaire en février dernier a retardé les prises de décision le temps nécessaire pour analyser cette situation inédite dans l'histoire de l'intercommunalité et modifier le règlement intérieur pour tenir compte des droits de l'opposition.

La situation étant clarifiée, elle propose de mettre en œuvre une nouvelle organisation des commissions permanentes et après modification de désigner les membres des commission nouvellement créées et d'actualiser la liste des membres des commissions existantes, certains membres étant démissionnaires ou souhaitant changer de thématique. Il s'agira également de tenir compte de l'élection intermédiaire survenue sur la commune de Neyron en décembre 2021.

1/ Suppression

Conseil 15/09/2020	du	Proposition / conseil du 31/05/2022
Grands travaux	Suppression de la commission	VP 1 /Jean Pierre GAITET Délégation aux grands travaux

Constat

La commission grands travaux fait doublon avec les commissions thématiques qui construisent les politiques publiques (études, programmation...) et le bureau qui assure le pilotage des projets phares du mandat nécessitant des arbitrages politiques et financier fréquents.

Proposition

Le bureau communautaire continuera d'être l'instance de pilotage des projets majeurs du mandat.

Jean Pierre GAITET poursuivra dans le cadre de sa délégation un rôle de pilotage en lien et en appui avec les services de la CCMP dans leurs relations avec les entreprises et les maîtres d'œuvres. Il informera le Bureau et le conseil et assemblées générales de l'avancée des dossiers.

Les assemblées générales mises en œuvre depuis décembre 2021 continueront d'être programmées pour assurer un bon niveau d'information.

Les VP informeront leur commission de l'avancé des projets en phase exécution.

2/ Suppression/création

Conseil du 15/09/2020	Proposition / conseil du 31/05/2022		
Développement économique / transport urbain	Mobilité	VP	Suppression/création Nouvelles désignations
	Développement économique	Valérie POMMAZ	

Constat

La commission existante n'est pas « spécialisée » ce qui peut dérouter certains de ses membres ayant plus d'appétence pour une thématique que pour une autre.

Le champ de la mobilité n'est pas couvert dans son intégralité par une commission, seul le transport urbain étant lié au développement économique. Le pilotage des actions et réflexions est donc partiel.

Proposition

Il est proposé de spécialiser les commissions en créant deux commissions distinctes : mobilité et développement économique. Afin de couvrir la chaîne de mobilité dans sa globalité, la commission mobilité intégrera le transport urbain COLIBRI,

Conseil du 15/09/2020	Proposition / conseil du 31/05/2022		
Déchets-cadre de vie	Environnement	VP Christine FRANCOIS	Suppression/création Nouvelles désignations

Constat

La commission déchets-cadre de vie est dans ses thématiques trop limitée.

Les questions en lien avec la rénovation énergétique, la pollution atmosphérique ne sont pas couvertes.

Proposition

Il est proposé d'ouvrir la commission aux problématiques environnementales en rattachant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE)

3/ Maintien des commissions avec nouvelles désignations si besoin

Commissions
Culture/sport/éducation
Finances/mutualisation
Grand cycle de l'eau
Politique de la ville / cohésion sociale

Le fonctionnement de ses commissions n'appelle pas de remarque particulière
Il est proposé de les maintenir en l'état et d'actualiser leurs membres si nécessaire.

Suite à cette présentation Madame la Présidente propose à l'assemblée de

1/ supprimer les commissions

- grands travaux
- collecte et valorisation des déchets - cadre de vie
- Développement économique/transport urbain

2/ de créer les commissions suivantes :

- Environnement
- Mobilité
- Développement économique/tourisme

3/ d'actualiser la composition des commissions existantes

Elle ajoute que les commissions permanentes devront permettre l'expression de l'opposition. Comme le mentionne l'article 29 du règlement intérieur voté le 17 mai 2022 « sauf défaut de candidature chaque commission devra comporter au moins un conseiller communautaire n'appartenant pas à la majorité communautaire ». Elle informe que Monsieur Laurent TRONCHE, seul opposant déclaré à ce jour, a par mail en date du 19/05/2022 souhaité participer à l'ensemble des commissions permanentes.

Anne-Christine DUBOST demande des explications quant à la suppression de la Commission Grands Travaux et notamment sur le suivi des travaux sur la VIC et l'évolution de la compétence voirie. Caroline TERRIER explique que cette commission se réunissait peu, de par son contour flou, et que la compétence voirie a fait l'objet d'une délibération et d'une gouvernance spécifique lors du conseil de février. Il est précisé que le diagnostic technique des voiries n'a toutefois pas encore été lancé. Anne-Christine DUBOST considère que la commune de Miribel avait conditionné son soutien à la délibération créant un carrefour à feux sur la RD1084a au lancement rapide de cette étude et que les doléances de la commune de Miribel en matière de voirie ne sont pas entendues. Elle indique que la commune de Miribel a la capacité de bloquer l'ensemble des projets de la CCMP.

Olivier JACQUETAND, DGS, explique que la CCMP n'a pas pu pour le moment recruter un directeur du patrimoine qui aurait eu précisément en charge le suivi de ce dossier. Pour sa part, il a supervisé des dossiers importants au cours des derniers mois, et notamment le vote du budget, le cinéma, la réhabilitation du site Philipps ou encore récemment les occupations illicites des gens du voyage. Caroline TERRIER souligne que les services de la CCMP ont des missions à remplir et que le bureau est tenu de prioriser en fonction des disponibilités RH au sein de la collectivité. Ainsi, si le dossier voirie est important, il n'a pas été jugé prioritaire par rapport aux dossiers en cours mentionnés par le Directeur Général des Services. Anne-Christine DUBOST s'étonne de cette position. Elle considère que les demandes de Miribel sont systématiquement rejetées ou ignorées, la CCMP ne répondant pas aux courriers transmis.

Josiane BOUVIER rejoint l'Assemblée (18h30).

Caroline TERRIER explique que la compétence actuelle manque de précision et que, pour cette raison, il avait été décidé de geler les demandes d'aménagement de voirie en attendant la révision de la compétence. Anne-Christine DUBOST souligne que la commune de Miribel a formulé des demandes dès 2018. Marion MELIS regrette quant à elle la suppression de la commission grands travaux qui était assez transversale et qui permettait d'avoir une personne relais, notamment avec les commissions thématiques permanentes. Caroline TERRIER explique que les grands projets sont rattachés à leur commission thématique pour le suivi. Concernant la compétence voirie, elle rappelle que les élus ont souhaité faire un diagnostic technique puis un examen des voiries devant être transférées à l'intercommunalité pour permettre une nouvelle délibération précisant le contour de la compétence.

Pierre GOUBET considère que l'absence de Directeur des Services Techniques crée un goulot d'étranglement sur les services, et particulièrement le DGS, qui ne permet pas de d'animer et piloter cette commission. Jean-Pierre GAITET s'accorde avec le maire de Saint-Maurice-de-Beynost. Guy MONNIN souligne que le Bureau communautaire s'est accordé sur le fait qu'il était important d'avoir un vice-président de terrain, en lien avec les travaux mentionnés au PPI. Caroline TERRIER rappelle que la délibération mentionne bien le choix du bureau. Laurent TRONCHE considère que le départ de Simon CHEVALIER, en charge de l'urbanisme, n'a jamais été compensé et que le profil de poste, sans lien hiérarchique avec les autres agents et sans NBI, n'est pas attractif. Olivier JACQUETAND s'étonne de ce propos : le poste proposé n'a pas de rapport avec les missions exercées par M. CHEVALIER et le

directeur du patrimoine, s'il travaille en transversalité avec certains agents, a bien autorité sur l'ensemble des services techniques.

Valérie POMMAZ propose d'externaliser la rédaction du cahier des charges concernant le diagnostic voirie par un bureau d'études. Caroline TERRIER remercie la Maire de Thil pour cette proposition tout en rappelant que les agents de la CCMP devront nécessairement suivre et contrôler cette assistance extérieure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

1/ SUPPRIME À LA MAJORITÉ (1 vote CONTRE : Anne-Christine DUBOST / Deux ABSTENTIONS : Josiane BOUVIER et Laurent TRONCHE) les commissions permanente suivantes créées lors de la séance plénière du 15/09/2020

- grands travaux
- collecte et valorisation des déchets - cadre de vie
- Développement économique/transport urbain

2/ CREE les nouvelles commissions permanentes suivantes

- Environnement
- Mobilité
- Développement économique/tourisme

3/ DECIDE que les commissions permanentes existantes et nouvellement créées sont composées de 12 membres sur la base de deux par commune, et sauf défaut de candidature, en plus d'un représentant de l'opposition à la majorité communautaire.

4/ DECIDE conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder aux désignations à bulletins secrets

5/ DESIGNE les membres des commissions permanentes au scrutin de liste

ENVIRONNEMENT

Cyril LANGELOT / Anne Sophie RAMPON (Beynost)
Marion MELIS / Josiane BOUVIER (Miribel)
Marc DELACOURT / Matthieu BRIERE (Neyron)
Claude CHARTON / Christian JUFFET (Saint Maurice de Beynost)
Catherine FERRON / Isabelle ROUVIERE (Thil)
Philippe CRISCUOLO / Jean Luc DESVIGNES (Tramoyes)
Laurent TRONCHE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/TOURISME

Joël AUBERNON / Bertrand VERMOREL (Beynost)
Tanguy NAZARET / Marie Chantal JOLIVET (Miribel)
Nathalie GARCIA / Rosaria BOURGEOIS (Neyron)
Didier JUHEN / Yvan HERZIG (Saint Maurice de Beynost)
Delphine VIENOT / Damaris CAROPPI (Thil)
Brigitte FILLON / Olivier PAILLON (Tramoyes)
Laurent TRONCHE

MOBILITE/TRANSPORT URBAIN

Lionel CHEVROLAT/Patrick THOLON (Beynost)
Corinne SAVIN / Anne Christine DUBOST (Miribel)
Raymond PISTIL / Elodie QUEIREL (Neyron)
Rodolphe EZNACK / Alain VIEUX (Saint Maurice de Beynost)

André GOY / Michel ARNAUD (Tramoyes)
Isabelle ROUVIERE / Vincent TRACLET (Thil)
Laurent TRONCHE

POLITIQUE DE LA VILLE / COHESION SOCIALE

Sergio MANCINI / Veronique CORTINOVIS (Beynost)
Daniel AVEDIGUIAN / Corinne SAVIN (Miribel)
Valérie JULLIEN / Agnès GAROUTTE (Neyron)
Lydie EXTIER PONS / Martine TERRIER (Saint Maurice de Beynost)
Olivier ROUVIERE / Babeth BUONOMO (Thil)
Chantal OLIVIER / Catherine STALLE (Tramoyes)
Laurent TRONCHE

CULTURE/SPORT/EDUCATION

Sylvie CAILLET / Annie MACIOCIA (Beynost)
Lydie NADVORNY / Tanguy NAZARET (Miribel)
Chloé FLACEAU/ Bruno LARIVE (Neyron)
Nicole BOURGEOIS / Claude CHARTON (Saint Maurice de Beynost)
Isabelle ROUVIERE/ Elisabeth BUONOMO (Thil)
Christine POUCHOULIN / Fabrice LAPLACE (Tramoyes)
Laurent TRONCHE

FINANCES/MUTUALISATION

Philippe MAILLEZ /Annick PANTEL (Beynost)
Jean Marc BODET / Marie Chantal JOLIVET (Miribel)
Véronique DUPLAN / Jean-Yves GIRARD (Neyron)
Didier JUHEN/ Muriel BRUGNOT (Saint Maurice de Beynost)
Olivier ROUVIERE / Christian JULIAN (Thil)
Brigitte FILLON / Olivier PAILLON (Tramoyes)
Laurent TRONCHE

GRAND CYCLE DE L'EAU

Elodie BRELOT / Sébastien RENEVIER (Beynost)
Anne Christine DUBOST / Alain ROUX (Miribel)
Raphael PAYRE / Sebastien FAURE (Neyron)
Eveline GUILLET / Bernard MATEOS (Saint Maurice de Beynost)
Michel HARGE / Vincent TRACLET (Thil)
Jean Luc DESVIGNES / Valérie NOIRAY (Tramoyes)
Laurent TRONCHE

La séance se termine à 19h15.